



COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 20 juin 2017

Membres en exercice :	27
Membres présents :	14
Suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Abstention :	00
<b>A l'unanimité</b>	

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt juin, suite à la convocation du quatorze juin, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain , OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint, 4<sup>ème</sup> adjoint, 6<sup>ème</sup> adjoint*), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette (conseillers municipaux),.

**Absents excusés :** BERNIER, Maritza (2<sup>ème</sup> adjoint), ALIDOR Fritz, PHILETAS Christina (conseillers municipaux)

**Sont absents :** GOUBIN Fred (5<sup>ème</sup> adjoint), MOUILA Gladys, NISUS Eric, SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, FLEMIN Félix (conseillers municipaux).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe MORVAN

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

26 JUIN 2017  
Deshaies, le

Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN VALEUR DES SITES ET PLAGES (S.I.P.S) : Demande de retrait de la commune de BOUILLANTE**

Exposé des motifs

Madame le Maire informe le Conseil que par délibération n° CB/2016/53 en date du 29 septembre 2016, le Conseil Municipal de la commune de BOUILLANTE a émis le souhait de se retirer du Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages à vocation touristique de la Guadeloupe (SIPS)

Dans sa séance du Mercredi 29 Mars 2017, et par délibération n°2017-04, le conseil syndical a validé la demande de retrait de la commune de Bouillante et par conséquent, la modification du périmètre du SIPS à 24 communes adhérentes au lieu de 25 communes.

Conformément au CGCT, en son article 1, le conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de cette délibération, pour se prononcer sur la demande de retrait de cette commune.

.../...



COMMUNE DE DESHAIES  
Conseil Municipal du 20 juin 2017

.../...

### DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.5211-19 précisant les conditions de sortie d'un membre d'un syndicat intercommunal

Après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'UNANIMITE

**Article 1 :** d'APPROUVER le retrait de la Commune de BOUILLANTE du SIPS

**Article 2 :** D'ACCEPTER la modification du périmètre du SIPS à 24 communes adhérentes au lieu de 25 communes

**Article 3 :** DE DONNER pouvoir au Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** Madame le Maire et le Comptable Public, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC

COMMUNE DE DESHAIES

238 Bd DES POISSONNIERS

97126

TELEPHONE : 0590 28 44 44 – TELECOPIE 0590 28 48 96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE